



## PROCES-VERBAL N°2 Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le premier mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois février, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annick GIRARD, pour le Maire empêché,

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 08 ; Pouvoirs : 00 ; Absent : 04

### Présents :

Mesdames Annick GIRARD, Odile GILLET, Sandra BELMONTE ;

Messieurs Eric HAUER, Stéphane VEDRINES, Christian BEAUDIN, Jordan CHASTAGNET, Romain MITTEAU ;

### Absents :

Mesdames Diane ROGER, Carole FERRE et messieurs Xavier LECOMTE, Olivier HURIER ;

Mme Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

## 1- Déroulement de la séance à huis clos Délibération 2021-03-01

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ; Vu l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales qui stipule que sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. Considérant que la retransmission de la séance du conseil municipal de ce jour est impossible.

**Il est voté une séance à huis clos à l'unanimité des membres présents.**

## 2- Approbation PV n°1 du 1<sup>er</sup> février 2021

Un point est fait sur le PV n°1 du dernier conseil municipal. Il est proposé aux conseillers de valider et/ou modifier le PV.

O. GILLET précise que, pour le sujet du CCAS, ce n'est pas elle qui a proposé de téléphoner à Mme LOUP mais l'ensemble des conseillers qui lui ont demandé.

A. GIRARD profite de cette parenthèse au sujet du CCAS pour préciser qu'il y a eu une erreur lors de la dernière réunion du Conseil Municipal dans la nomination des membres extérieurs. En effet, le Maire devait choisir seul ces membres et il n'aurait pas dû y avoir de vote. La désignation se fait uniquement par un arrêté du Maire. Elle rajoute que celui-ci a bien été effectué et envoyé à la Préfecture. Il n'y aura pas de changement.

Gîtes communal : Un rectificatif est fait concernant la conformité électrique des gîtes communaux. Le contrôle des bâtiments communaux a été réalisé quelques jours après la dernière réunion du Conseil Municipal. L'APAVE, entreprise en charge du diagnostic, a confirmé la conformité électrique des gîtes communaux.

**Le PV n°1 est accepté à l'unanimité des membres présents après la réalisation des modifications.**

## 3- Délibération paiements dématérialisés Délibération 2021-03-02

A. GIRARD propose de commencer les dossiers pour la mise en place des possibilités de paiement dématérialisé pour les factures émises par la commune (factures eau, garderie,...).

E. HAUER précise que prochainement, un QR code sera indiqué sur les factures permettant aux administrés de payer leurs factures dans les bureaux de tabac.

Il est proposé aux conseillers de valider ce nouveau mode de paiement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette nouvelle possibilité de paiement.**

#### **4- Délibération clôture régie gîte**

##### **Délibération 2021-03-03**

Il est proposé de clôturer la régie des gîtes communaux. L'enregistrement et l'envoi des factures se feront directement au secrétariat de mairie. Cette régie permettait d'encaisser les frais d'électricité lors de la location du gîte et n'était plus utilisée.

Il est proposé aux conseillers de valider cette clôture.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, accepte de clôturer la régie.**

#### **5- Délibération droit de préemption urbain**

##### **Délibération 2021-03-04**

En 2015, une délibération instaurant le droit de préemption urbain a été voté en conseil municipal. La zone N (naturelle) y est inscrite par erreur. Il convient donc de reprendre une délibération pour enlever cette zone.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, émet un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines de la commune en excluant les zones A et N.**

#### **6- Délibération vidéo-protection**

##### **Délibération 2021-03-05**

La communauté de communes du Val de Sully a proposé il y a quelques temps d'installer sur la commune de Vannes des caméras de vidéo-protection.

Suite au changement d'élus et à l'annulation de l'appel d'offre, la communauté de communes demande que la commune reprenne une nouvelle délibération.

S. VEDRINES demande quel sera le coût pour la commune ? E. HAUER lui répond qu'il y aurait uniquement les coûts du local et de l'électricité.

A. GIRARD précise que, pour le moment, c'est uniquement un accord pour le lancement du nouvel appel d'offre et que les détails seront évoqués après.

C. BEAUDIN informe que dans le nouveau projet, les informations seraient centralisées à Bonnée. E. HAUER dit qu'il faudrait bien vérifier les dispositions du projet.

**Les conseillers municipaux acceptent ce projet d'appel d'offre à l'unanimité avec une vérification des détails et un suivi ultérieur.**

## 7- Location petit gîte

Le petit gîte est actuellement fermé par manque d'agent d'entretien. Un bilan financier sur 3 ans est donné. Il est proposé aux conseillers de recruter un nouvel agent pour rouvrir ce gîte à la location.

A. GIRARD annonce qu'elle a potentiellement quelqu'un qui serait intéressé pour ce poste ainsi que celui de la garderie périscolaire.

S. BELMONTE demande si ce poste est en remplacement de quelqu'un ou une création de poste ? Ce poste existait déjà et c'est en remplacement de Mme OUDIN pour la garderie et de l'ancien agent d'entretien pour le gîte.

J. CHASTAGNET demande quels seraient ces activités au gîte ? A. GIRARD lui répond que c'est pour l'accueil des locataires, le ménage avant et après les locations, le lavage des draps et le suivi des réservations.

A. GIRARD précise que pour le moment ce poste représente que peu d'heures car le gîte est peu loué et les entreprises n'y sont pas acceptées. Au vu de la demande actuelle et l'ouverture aux entreprises, les nombres d'heures devrait évoluer à la hausse.

C. BEAUDIN dit qu'il faut se mettre en rapport directement avec la centrale de Dampierre afin de les prévenir de l'ouverture aux entreprises. A. GIRARD lui précise que les gîtes de France se chargent de tous les suivis de locations.

S. BELMONTE demande si la crise sanitaire du COVID 19 n'a pas pénalisé les locations ? Non au contraire, il y a eu plus de location que les années précédentes malgré la fermeture pendant le confinement.

E. HAUER demande si les chiffres proposés pour 2021 sont une estimation ? A. GIRARD affirme que oui mais il faudrait une réouverture rapide. Les gîtes de France relance régulièrement car ils ont des demandes de location.

S. VEDRINES demande qui s'occupera du gîte lors des congés de l'agent ? A. GIRARD lui répond qu'elle a demandé à l'agent d'entretien qui s'occupe de la mairie et elle a accepté. Elle se chargera du ménage et de l'accueil des locataires.

A. GIRARD demande aux conseillers municipaux leur accord pour ce recrutement. Les membres du conseil municipal acceptent cette demande et chargent le Maire de toutes les démarches.

## 8 - Informations

- Etude de poste de Mr DOUCET : Mr DOUCET est travailleur handicapé. Comme convenu lors de sa dernière visite médicale, une infirmière du Centre de Gestion va venir étudier son poste de travail le 11 mai 2021. Suite à sa visite, elle fera un rapport avec, si besoin, les améliorations à apporter pour la santé de Mr DOUCET.
- Demande passage camion épicerie/bar : Une entreprise de camion ambulancier épicerie/bar demande l'autorisation de passer à Vannes-sur-Cosson. Elle se déplacerait directement chez les habitants et stationnerait quelques heures sur la place du village.  
E. HAUER précise qu'il serait bien qu'elle vienne les mercredis ou jeudis, jours de fermeture de la boulangerie. A. GIRARD va la contacter et lui proposer.
- SICTOM : C. BEAUDIN annonce des nouveautés à partir d'avril 2021.  
Une étude est en cours pour permettre le ramassage des poubelles jaunes au porte à porte pour un coût d'environ 24/25 € pour une poubelle avec un enlèvement alterné 1 fois sur 2.  
La loi précise qu'un passage par semaine n'est plus une obligation.  
Chaque passage à Vannes représente une cinquantaine de poubelles seulement. Un passage tous les 15 jours permettrait une optimisation des camions.  
J. CHASTAGNET donne le constat qu'au vu de la différence de prix entre une location de poubelle et une carte de dépôt volontaire il est logique qu'il y ait peu de poubelle chaque semaine. C. BEAUDIN annonce que suite au jugement l'abonnement va augmenter de 22 € pour les cartes.  
O. GILLET demande si une fois payée la poubelle jaune est une propriété personnelle ? Oui

E. HAUER demande si en cas de casse les frais seront à la charge des propriétaires ou du SICTOM ? Ils seront à la charge des propriétaires.

C. BEAUDIN informe que la colonne de dépôts a été cassée 2 fois volontairement et cela à entraîné un coût de réparation d'environ 25 000 €.

## 8 – Questions diverses

- ENS : E. HAUER demande si l'inauguration de l'Espace Naturelle Sensible est maintenue ? C. BEAUDIN lui répond que la cérémonie est annulée à cause de la période électorale.
- Elections municipales : Il est rappelé qu'avec la crise sanitaire du COVID 19, une personne a la possibilité d'avoir deux procurations au lieu d'une seule.
- Point contact gendarmerie : Un point contact de la gendarmerie sera ouvert au public mercredi 03 mars 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie.

La séance est clôturée à 21h30.